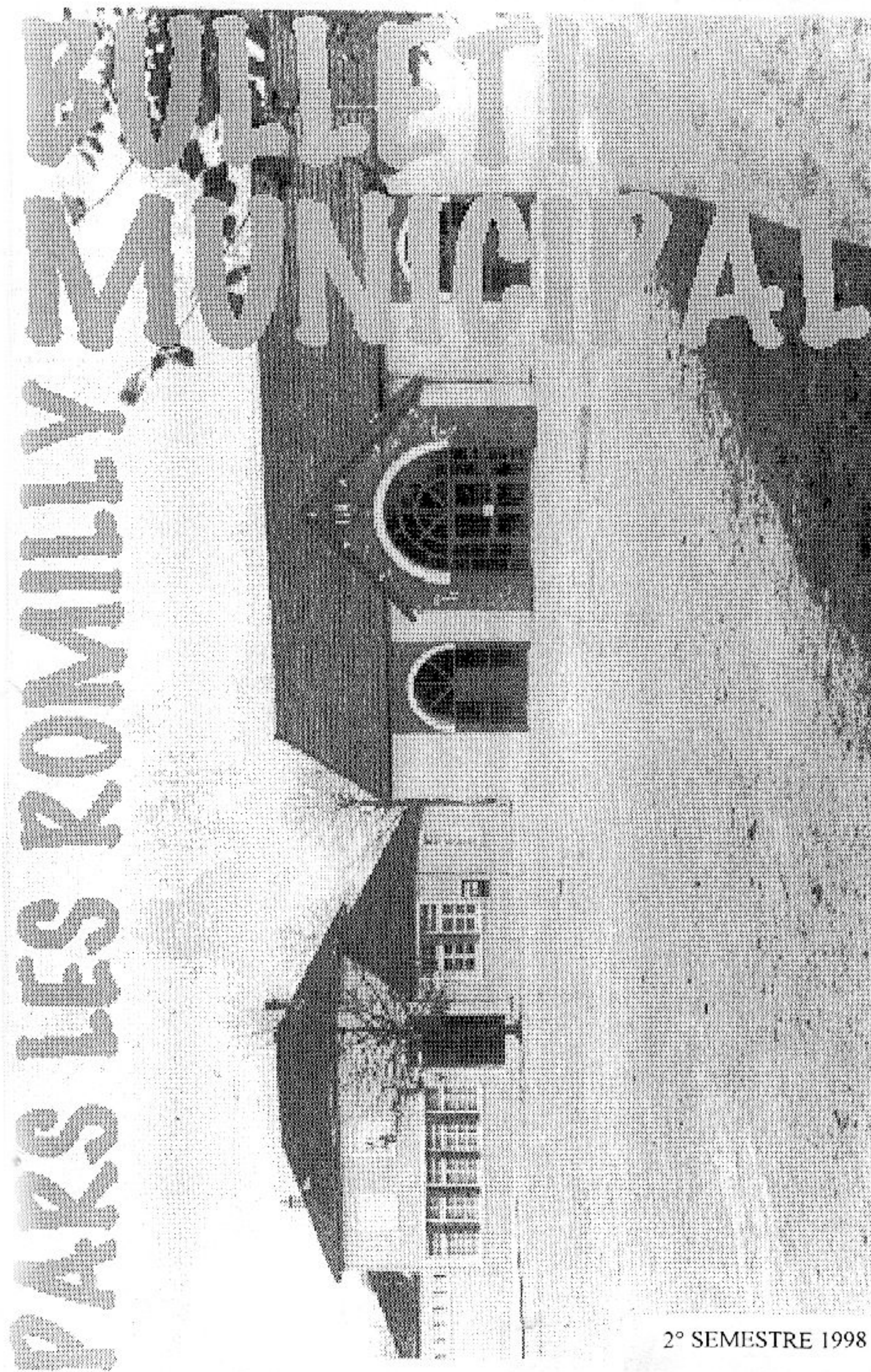


PARS LES ROMAINS ATTIVO MONTICCI PAT



Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET
Inscription en cours

Editorial

Le trente troisième recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999. Tous les 7, 8 ou 9 ans, les agents recenseurs battent la campagne, imprimés et cartes en mains.

L'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) est responsable de la préparation du recensement, supervise son déroulement sur le terrain, traite les données et diffuse les résultats.

Chaque habitant répondra aux mêmes questions. Les réponses seront confidentielles et destinées à L'I.N.S.E.E. qui sera seul habilité à les traiter, ceci de façon anonyme.

Tous les agents recenseurs désignés pour participer à l'opération seront tenus au secret professionnel et signeront un engagement au respect de confidentialité.

N'ouvrez votre porte qu'à la personne munie de sa carte de délégué recenseur et des imprimés spécifiques au questionnaire.

L. Pasquet

Question ? Réponse !

Un certain nombre d'observations sont parvenues, au sujet du recrutement de deux secrétaires de mairie.

Dans les villes, ou communes importantes, un agent est affecté à la comptabilité, un second à l'Etat Civil, un troisième aux affaires sociales, ainsi de suite à chaque service.

Dans les petites communes il doit être immédiatement fonctionnel et tout assumer. Sa fonction c'est connaître et maîtriser parfaitement l'informatique, interpréter et élaborer un budget administratif (M14 - M49), traiter et mandater les factures et salaires, rédiger correctement le courrier et les délibérations, renseigner et instaurer les dossiers sociaux, et la liste n'est pas close.

Répondre aux critères d'embauche (supervisés par le Centre de Gestion des Collectivités Locales et la Sous-Préfecture de Nogent Sur Seine) nécessite deux conditions indispensables :

La première : Posséder le diplôme de la fonction publique,

La seconde : Etre compétent et connaître parfaitement le fonctionnement d'une mairie.

Quinze candidates et candidats de l'Aube et de plusieurs départements ont postulé. La complémentarité de deux personnes travaillant déjà dans d'autres mairies, a répondu aux exigences administratives.

Pour les personnes qui restent sceptiques, sachez qu'au printemps 1998, le centre de gestion de l'Aube a organisé un concours d'adjoint administratif pour les besoins du département. Six postes étaient à pourvoir, quatre cents concurrents participaient

Chance = 1,5 % !

Question : Faut-il être meilleur que les meilleurs ?

Columbarium - Jardin du Souvenir

La mise en place d'un columbarium de 4 cases et la création d'un jardin du souvenir correspond à un mode d'obsèques.

La crémation, autre mode de funérailles, c'est un choix, une volonté, elle transforme le corps en cendres, qui sont, ensuite, placées dans une urne remise à la famille.

Cette urne peut être conservée dans un columbarium, dans un caveau ou une concession cinéraire. Les cendres peuvent également être dispersées dans un "Jardin du Souvenir", ou tout autre lieu (sauf sur les voies publiques).

ECOLE MATERNELLE	RESTAURATION SCOLAIRE	CENTRE DE LOISIRS
------------------	-----------------------	-------------------

MONTANT HORS TAXES	MONTANT TOUTES TAXES	TVA à 20,6 %
--------------------	----------------------	--------------

2 296 817,166	2 769 963,131	473 145,165
---------------	---------------	-------------

SUBVENTIONS

ETAT + DGE

1 071 800,100

CONSEIL GENERAL (département)

300 000,100

EXCEPTIONNELLE

100 000,100

TOTAL

1 471 800,100

TVA récupérable en l'an 2000 soit 15,7 %

380 601,129

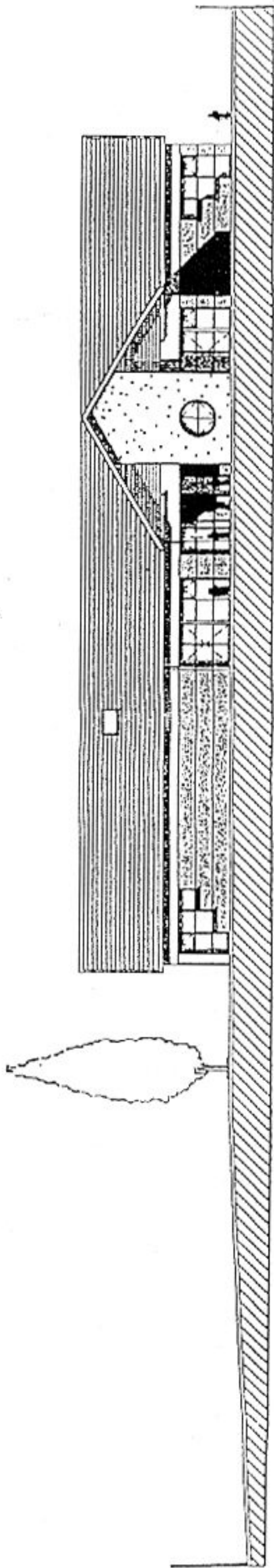
AIDE TOTALE

1 832 401,129

RESTE à REALISER

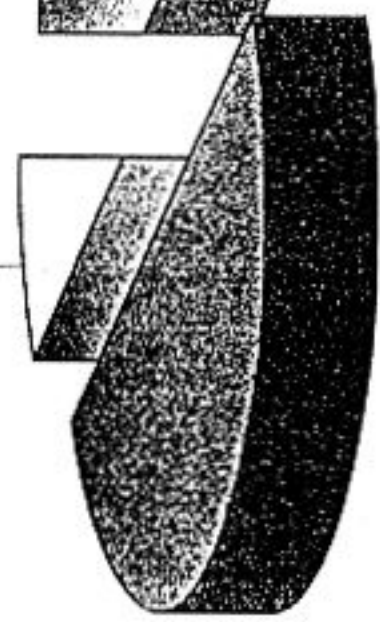
937 562,102

Ecole Maternelle - Restaurant Scolaire - Centre de loisirs



473 145,65 F

T.V.A. à 20,6 %

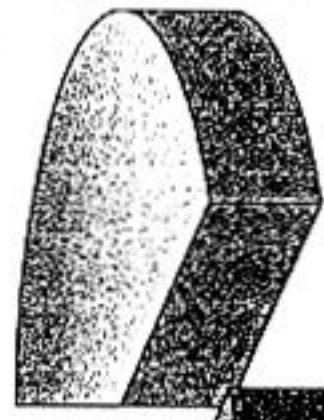


2 769 963,31 F

Montant
Toutes Taxes

2 296 817,68 F

Montant
Hors Taxes



937 562,02 F

RESTE A REALISER



360 601,29 F

TVA RECUPERABLE
en L'An 2000

100 000,00 F

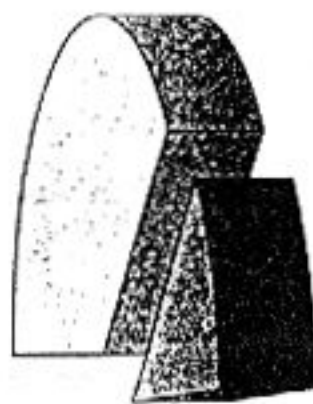
Subvention
EXCEPTIONNELLE

300 000,00 F

Subvention
DEPARTEMENT

1 071 800,00 F

Subvention ETAT



Chaudier

COMMUNE DE PARS LES ROMILLY
ECOLE MATERNELLE, RESTAURANT SCOLAIRE
ET CENTRE DE LOISIRS A PARS LES ROMILLY
96/PARS-R/ECOL/EXT/20

Lot 01 - Terrassement/VRD

ENTREPRISE TRIPE

Z.I - Z.I.D 67
77720 GRANDPONTS
Tél : 01.64.08.02.11 Fax : 01.64.08.77.75

Lot 03 - Charpente Bois

ENTREPRISE JPM

Rue Chasse Saint Martin - BP 07
10450 BREVIANDES
Tél : 03.25.49.58.07 Fax : 03.25.75.39.50

Lot 05 - Menuiserie Extérieure PVC

ENTREPRISE SANTIN

34, Rue Bocard - BP 3075
10000 TROYES
Tél : 03.25.76.23.75 Fax : 03.25.76.23.60

Lot 07 - Menuiserie Intérieure

ENTREPRISE PRUNIER FRERES

4, Rue Albert de Dien - Z.I
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél : 03.25.78.39.69 Fax : 03.25.74.99.39

Lot 09 - Plafond Suspendu

ENTREPRISE MICHEL LOIRET

5, Route de Méry - CULOISON
10150 SAINTE MAURE
Tél : 03.25.80.40.60 Fax : 03.25.80.77.69

Lot 11 - Chauffage Gaz/Ventilation

ENTREPRISE MASSON

4, Rue Marc Verdier
10150 PONT SAINTE MARIE
Tél : 03.25.81.05.78 Fax : 03.25.80.19.54

Lot 02 - Maçonnerie/Gros Oeuvre

ENTREPRISE DRUJON

12, Rue du Varzon
10800 MONTISSY
Tél : 03.25.41.85.37 Fax : 03.25.41.83.81

Lot 04 - Couverture Tuiles

ENTREPRISE JACKY DESSAINT

20, Rue Charles Petit
10160 SAINT MARUS EN OTHE
Tél : 03.25.70.10.68 Fax : 03.25.70.15.40

Lot 06 - Menuiserie Aluminium/Structurerie

ENTREPRISE GUBIEE METALLERIE

70, Rue Linard Hubert
10100 OSSNY LES TROIS MAISONS
Tél : 03.25.21.54.57 Fax : 03.25.21.63.96

Lot 08 - Plâtrerie/Sèche/Isolation

ENTREPRISE MICHEL LOIRET

5, Route de Méry - CULOISON
10150 SAINTE MAURE
Tél : 03.25.80.40.60 Fax : 03.25.80.77.69

Lot 10 - Plomberie/Sanitaire

ENTREPRISE MASSON

4, Rue Marc Verdier
10150 PONT SAINTE MARIE
Tél : 03.25.81.05.78 Fax : 03.25.80.19.54

Lot 12 - Electricité/Eclairage

ENTREPRISE USSE

16, Ancienne Route de Villenaux
10400 NOGENT SUR SEINE
Tél : 03.25.39.70.80 Fax : 03.25.39.88.98

Lot 13 - Carrelage/Pavéage

ENTREPRISE RONZAT & CIE

25, Rue du Vieux Moulin - BP 2034
52902 CHAUMONT CEDEX 9
Tél : 03.25.03.08.68 Fax : 03.25.32.55.61

Lot 15 - Peinture/Revêtement Murale

ENTREPRISE BROGGI SARL

219, Rue Emile Zola - BP 66
10102 ROMILLY SUR SEINE CEDEX
Tél : 03.25.24.81.19 Fax : 03.25.24.01.62

Lot 17 - Espace Vert

ENTREPRISE BRIO

75, Route d'Auxerre
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél : 03.25.82.96.74 Fax : 03.25.82.96.75

Coordination/Sécurité

APAVE

17, Avenue Jean Jaurès - BP 43
10150 PONT SAINTE MARIE
Tél : 03.25.83.21.31 Fax : 03.25.81.18.99

Architecte

Claude Pierre LENOIR

Place de l'Eglise - BP 48
10403 NOGENT SUR SEINE CEDEX
Tél : 03.25.39.99.14 Fax : 03.25.39.80.95

Lot 14 - Sol Souple

ENTREPRISE HALAGOL

40, Rue du Maréchal Foch - BP 124
10300 SAINTE SAVINE
Tél : 03.25.79.85.94 Fax : 03.25.71.96.23

Lot 16 - Matériel de Cuisine

ENTREPRISE HMI BUICHE

1, Rue Paul Cézanne
10120 SAINT GERMAIN
Tél : 03.25.75.69.69 Fax : 03.25.75.69.27

Bureau de Contrôle

APAVE

17, Avenue Jean Jaurès - BP 43
10150 PONT SAINTE MARIE
Tél : 03.25.83.21.31 Fax : 03.25.81.18.99

Maître d'Ouvrage

COMMUNE DE PARS LES ROMILLY - MAIRIE

73, Rue Nationale
10100 PARS LES ROMILLY
Tél : 03.25.24.85.15 Fax : 03.25.24.85.15

Rentrée 1998 - 1999

Le Groupe Scolaire de notre village accueille cette année un effectif de CINQUANTE TROIS enfants.

Madame MARQUET, Directrice, prend en charge dix-neuf enfants répartis comme suit : 8 CE2, 9 CM1, 2 CM2.

Mademoiselle GAGNIERE, la nouvelle institutrice a pour sa part 8 CP et 4 CE1.

Mademoiselle Odile GAGNIERE nous vient de l'école primaire de Crancey où elle était Directrice. Elle remplace Monsieur Dominique GAUTHIER.

L'Ecole Maternelle, dirigée par mademoiselle BARDEL, accueille cette année VINGT DEUX bambins qui vont, je le pense, entrer dans des locaux neufs après les vacances de Noël.

Le Conseil Municipal souhaite une très bonne année à Tous.

C. JAECKLE.

*Jours et Heures d'Ouverture du
Secrétariat de Mairie*

<i>Lundi</i>		<i>15 h à 18 h</i>
<i>Mardi</i>	<i>9 h à 12 h</i>	<i>14 h à 18 h</i>
<i>Mercredi</i>		<i>14 h à 18 h</i>
<i>Jeudi</i>	<i>9 h à 12 h</i>	<i>14 h à 18 h</i>
<i>Vendredi</i>		<i>14 h à 18 h 30</i>

Infos

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À L'ALIMENTATION HUMAINE

UNITÉ DE GESTION : SIAEP PARS LES ROMILLY-GELANNES

Date du prélèvement : 06/10/1998 11h15 n° prélèvement : 10720 Type d'eau prélevée : eau distribuée sans traitement

Lieu de prélèvement : PARS LES ROMILLY CAP. PUIFS

Dossier suivi par : ERIC LAHAYE

ANALYSE NUMÉRO 43404 RÉALISÉE PAR : LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL DU CONTRÔLE DES EAUX DE L'AUBE, TROYES

PARAMÈTRES MICRO-BIOLOGIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Coliformes thermotolérants/100ml-MS	n/100ml	0	20000
Streptocoques fécaux /100ml-MS	n/100ml	0	10000

CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Turbidité néphélométrique	NTU	0,20	2

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE :	unité de mesure	résultat	norme
pH à 20°C	unité pH	7,20	9
Titre alcalimétrique complet	°F	15,25	
Titre hydrotimétrique	°F	25,30	
Essai marbre pH	unité pH	7,20	
Essai marbre TAC	°F	15,25	

MINÉRALISATION :	unité de mesure	résultat	norme
Conductivité à 20°C	µS/cm	446	
Résidu sec à 180°	mg/l	331,4	1500
Calcium	mg/l	92,90	
Magnésium	mg/l	5,25	50
Potassium	mg/l	0,5	12
Sodium	mg/l	8,0	150
Sulfates	mg/l	18,9	250
Chlorures	mg/l	29,0	200
Silicates (en SiO ₂)	mg/lSiO	6,55	

FER ET MANGANESE :	unité de mesure	résultat	norme
Fer total	µg/l	<20	200
Manganèse total	µg/l	<5	50

PARAMÈTRE AZOTES ET PHOSPHORES :	unité de mesure	résultat	norme
Ammonium (en NH ₄)	mg/l	<0,01	0,5
Nitrites (en NO ₂)	mg/l	<0,01	0,1
Nitrates (en NO ₃)	mg/l	47,0	100
Phosphore total (en P ₂ O ₅)	mg/l	0,08	5

OXYGÈNE ET MATIÈRES ORGANIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Oxydab. KMnO ₄ en mil. ac. à chaud	mg/l O ₂	0,75	5

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M. :	unité de mesure	résultat	norme
Aluminium total	mg/l	<0,005	0,2
Cadmium	µg/l	<0,1	5
Cuivre	mg/l	0,005	1
Fluorures	µg/l	456	1500
Plomb	µg/l	<5	50
Zinc	mg/l	0,013	5

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU :	unité de mesure	résultat	norme
Acénaphène	µg/l	<0,01	
Anthracène	µg/l	<0,01	
Benzo(1,12)pérylène	µg/l	<0,01	0,2
Acénaphthylène	µg/l	<0,01	0,1
Fluoranthène	µg/l	<0,01	0,2
Benzo(3,4)fluoranthène	µg/l	<0,01	0,2
Benzo(11,12)fluoranthène	µg/l	<0,01	0,2
Benzo(e)pyrène	µg/l	<0,005	
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	<0,01	0,1
Chrysène	µg/l	<0,01	
Fluorène	µg/l	<0,01	
Indéno(1,2,3-Cd)pyrène	µg/l	<0,01	0,2
Naphtalène	µg/l	<0,01	
Phénantrène	µg/l	<0,01	
Pyrène	µg/l	<0,01	

CONCLUSIONS SANITAIRES : Compte tenu des paramètres contrôlés, cette eau est conforme aux normes du décret 89-3 du 3 janvier 1989 modifié.

Troyes, le 28 octobre 1998

Pour Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur du Génie Sanitaire, pour l'Ingénieur du Génie Sanitaire,
Le Technicien Sanitaire Chef

COPIE

signé Francis BERNARD

UNITÉ DE GESTION : SIAEP PARS LES ROMILLY-GELANNES

Date du prélèvement : 06/10/1998 11h30 n° prélèvement : 10727 Type d'eau prélevée : eau traitée

Lieu de prélèvement : PARS LES ROMILLY SP TTP, STATION DE POMPAGE

Dossier suivi par : ERIC LAHAYE

ANALYSE NUMÉRO 43405 RÉALISÉE PAR : LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL DU CONTRÔLE DES EAUX DE L'AUBE, TROYES

PARAMÈTRE AZOTES ET PHOSPHORES :	unité de mesure	résultat	norme
Azote Kjeldhal (en N)	mg/l	0	1

OLIGO-ÉLÉMENTS ET MICROPOLLUANTS M. :	unité de mesure	résultat	norme
Arsenic	µg/l	<5	50
Chrome total	µg/l	<5	50
Cyanures totaux	µg/l CN	5	50
Mercur	µg/l	0	1
Sélénium	µg/l	<5	10

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION :	unité de mesure	résultat	norme
Chloroforme	µg/l	<0.2	
Dichloromonobromométhane	µg/l	<0.1	
Chlorodibromométhane	µg/l	<0.3	
Bromoforme	µg/l	<1	

COMPOSÉS ORGANOHALOGENES VOLATILES :	unité de mesure	résultat	norme
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	<0.05	
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l	<5	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	<0.05	
Trichloroéthane-1,1,2	µg/l	<0.5	
Dichloroéthane-1,1	µg/l	<30	
Dichloroéthylène-1,1	µg/l	<1	
Dichloroéthane-1,2	µg/l	<40	
Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l	<40	
Dichlorométhane	µg/l	<30	
Tétrachlorure de carbone	µg/l	<0.02	
Trichloroéthylène	µg/l	<0.2	
Trichlorotrifluoroéthane	µg/l	<0.1	

PESTICIDES CARBAMATES :	unité de mesure	résultat	norme
Triallate	µg/l	<0.01	0.1

PESTICIDES ORGANOCHLORES :	unité de mesure	résultat	norme
Aldrine	µg/l	<0.01	0.03
Isodrine	µg/l	<0.01	0.1
DDD-4,4'	µg/l	<0.01	0.1
DDE-4,4'	µg/l	<0.01	0.1
DDT-2,4'	µg/l	<0.01	0.1
DDT-4,4'	µg/l	<0.01	0.1
Dieldrine	µg/l	<0.01	0.03
Endosulfan alpha	µg/l	<0.01	0.1
Endosulfan bêta	µg/l	<0.01	0.1
Endrine	µg/l	<0.01	0.1
HCH alpha	µg/l	<0.01	0.1
HCH bêta	µg/l	<0.01	0.1
HCH gamma (lindane)	µg/l	<0.01	0.1
Heptachlore	µg/l	<0.01	0.03
Heptachlore époxyde	µg/l	<0.01	0.03
Hexachlorobenzène	µg/l	<0.01	0.1

PESTICIDES ORGANOPHOSPHORÉS :	unité de mesure	résultat	norme
Chlorpyrifos éthyl	µg/l	<0.01	0.1
Diazinon	µg/l	<0.01	0.1
Parathion méthyl	µg/l	<0.01	0.1

PESTICIDES TRIAZINES :	unité de mesure	résultat	norme
Atrazine	µg/l	0.03	0.1
Desmétryne	µg/l	<0.02	0.1
Prométhrine	µg/l	<0.02	0.1
Simazine	µg/l	<0.02	0.1
Terbumélon	µg/l	<0.02	0.1
Terbutryne	µg/l	<0.02	0.1
Terbutylazin	µg/l	<0.02	0.1

METABOLITES DES TRIAZINES :	unité de mesure	résultat	norme
Atrazine déséthyl	µg/l	0.07	0.1
Atrazine-déisopropyl	µg/l	<0.02	0.1

PESTICIDES AMIDES :	unité de mesure	résultat	norme
Alachlore	µg/l	<0.01	0.1
Dichlofluanide	µg/l	<0.01	0.1

PESTICIDES DIVERS :	unité de mesure	résultat	norme
Caplane	µg/l	-	0.1
Trifluraline	µg/l	<0.01	0.1

PLASTIFIANTS :	unité de mesure	résultat	norme
Arochlor 1242	µg/l	<0.10	0.1
Arochlor 1254	µg/l	<0.10	0.1
Arochlor 1260	µg/l	<0.10	0.1
PCB 28	µg/l	<0.01	0.1
PCB 52	µg/l	<0.01	0.1
PCB 101	µg/l	<0.01	0.1
PCB 118	µg/l	<0.01	0.1
PCB 138	µg/l	<0.01	0.1
PCB 153	µg/l	<0.01	0.1
PCB 180	µg/l	<0.01	0.1

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Hydrocarbures (Indice CH2)	µg/l	<10	10
Agents de surface (réag. bleu méth.)	µg/l	<50	200
Phénols (indice phénol C6H5OH)	µg/l	<25	0.5

PARAMETRES COMPLEMENTAIRES :	unité de mesure	résultat	norme
1,2 dichloroéthène	µg/l	<40	
Parathionéthyl	µg/l	<0.01	
Congénère 35	µg/l	<0.01	

CONCLUSIONS SANITAIRES : Compte tenu des paramètres contrôlés, cette eau est conforme aux normes du décret 89-3 du 3 janvier 1989 modifié.

Troyes, le 29 octobre 1998

Pour Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur du Génie Sanitaire, pour l'Ingénieur du Génie Sanitaire,
Le Technicien Sanitaire Chef

COPIE

signé Francis BERNARD

Dans le Rétro ...

----- 0 -----

Dans quelques semaines, nos petits écoliers de la maternelle vont pouvoir s'installer dans leurs nouveaux locaux. Ils occupent actuellement l'ancienne école dont la construction décidée en 1849 a été achevée en 1853.

La carte montre les écoliers et leur instituteur, très certainement monsieur SERRIER. En ce temps là, on pouvait tranquillement poser au milieu de la chaussée pour réaliser un cliché et le bâtiment avait une lucarne qui servait aussi de support à une cloche permettant l'appel et la sortie.



*Comme chaque année, hommage a été rendu aux soldats de la commune
décédés au cours de la Première Guerre Mondiale.*

*Décidée le 20 septembre 1920, la construction du monument a été confiée
à monsieur CLEMENT, architecte à Romilly Sur Seine et monsieur HUBLLOT,
entrepreneur à Arcis Sur Aube. Il a été inauguré le 7 octobre 1923 en présence
de nombreuses personnalités et d'environ 800 personnes. Son financement a été
réalisé grâce à une souscription publique complétée par une subvention
municipale.*

*La colonne porte le nom des quatorze victimes locales de la guerre entre
1914 et 1918.*

*D'autres noms s'ajouteront hélas
plus tard.*

*Les quatre faces portent le nom de
quatre batailles :*

- l'Yser,*
- la Somme,*
- Verdun,*
- la Marne.*

*Un buste de soldat casqué, le
regard
résolument tourné vers le front, la
surmonte.*

J.M. CORBET.



Comité des Fêtes

"C'est la Fête au Village"

Ce titre joyeux d'une célèbre chanson pourrait faire penser qu'il attire les gens jeunes et moins jeunes.

Hélas ! il n'en est rien.

Cette année, la fréquentation de notre fête patronale a encore diminué et les forains nous ont laissé entendre que bientôt ils ne se déplaceraient plus chez nous.

- Faut-il les écouter et supprimer notre fête ?
- Doit-on s'orienter vers autre chose ?
- N'hésitez pas, faites nous part de vos suggestions.

Le Responsable du
Comité des Fêtes

J. BREUIL.

l'Echo
des
Associations

Club des aînés diamant 3

Les Aînés Diamant 3 organisent leur concours de belote le samedi 12 décembre 1998, nous comptons beaucoup sur les joueurs de la commune. Il y aura des lots pour tous.

Le mardi 15 décembre 1998 sera notre rendez-vous choucroute qui terminera l'année 1998.

Cette année le nombre d'adhérents a chuté considérablement car beaucoup sont malades.

Nous lançons un appel aux jeunes retraités et nous les invitons à nous rejoindre.

La Présidente,

Cécile LECLER.

Association des Parents d'Elèves

Pour la première fois, l'Association a organisé son Bingo le 15 mars dernier. Ce fut un succès bien au delà de nos espérances. A 14 h 30, heure officielle d'ouverture de la manifestation, il ne restait plus aucune place assise !!

Un grand merci à notre animateur du jour : Frédéric, pour sa prestation ainsi qu'à son épouse Sylvia pour leur don.

Le fruit des bénéfices nous a permis de participer au voyage de fin d'année des primaires (Fontainebleau - Saint Vrain) et de la maternelle (Mery Sur Seine).

Fort de cet encouragement, nous pensons réitérer l'année prochaine.

Et puisque cette page nous est offerte, nous tenons à rendre hommage à une autre Association qui fait beaucoup pour les enfants de la commune : "l'Association des Fins Gourmets", grâce à eux, le Noël de nos chérubins est devenu une fête digne de ce nom (spectacle, jouets offerts gracieusement). De plus nos écoliers ont pu se rendre à Troyes courant février 1998 pour assister à la représentation du cirque Kinos (pour certains d'entre eux, c'était la première fois qu'ils voyaient le cirque "en vrai").

Enfin, n'oublions pas que cette Association participe activement au repas de la fête des écoles.

Merci à vous, Elisa et Olivier pour votre générosité.

Le Président,
P. CLET.

Compagnie des Sapeurs Pompiers de Pars

Au cours de l'année 1998, les Sapeurs Pompiers de la Commune ont réalisé
17 interventions :

- Secours a des victimes d'incendies
- Accidents de la circulation
- Sorties pour des animaux
- Chutes d'arbres

Nous avons toujours répondu présents à chaque appel.

Pour la prochaine année, nous vous assurons de tout notre dévouement.

Le Chef de Corps,

A. APPINO.